



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CLUPP DU 22/05/2014

Début de la réunion 18h

La réunion a commencée par la présentation de Terre d'Eau.

André DELCHER, Président de la séance, a excusé l'absence de M. Daniel THOMAS

I.PREPARATION DE LA REUNION

Il n'y a pas eu de réticence de la part du port de plaisance concernant la préparation de la réunion, le port de plaisance a simplement eu des difficultés à trouver une salle suffisamment grande pour accueillir les membres du CLUPP à cette période.

II.DIFFUSION D'INFORMATIONS

Les informations concernant la vie du CLUPP sont diffusées sur le site internet du port de plaisance (www.lehavreplaisance.com), le site internet du CLUPP (clupp-le-havre.e-monsite.com), ainsi que par les voies d'affichage du port de plaisance.

III. CLUPP

Le CLUPP a été créé en février 2013. A ce jour il compte 348 inscrits. L'objectif pour le prochain Conseil Portuaire est d'atteindre 50% du nombre de clients annuels du port de plaisance, soit 530 inscrits.

La SPL le Havre Nautisme n'affecte pas de budget de fonctionnement au CLUPP qui passe par le personnel port de plaisance pour la mise à disposition de salles, la mise à jour du listing d'inscrits au CLUPP ainsi que les convocations aux réunions.

Le CLUPP a demandé une subvention à la ville du Havre, demande que n'a pas vu Gildas GAUTIER, directeur du port de plaisance. Il propose donc qu'un nouveau courrier soit envoyé au nouvel élu au nautisme, Mr TASSERIE.

Les représentants du CLUPP ont demandé à la direction du port de plaisance la possibilité d'installer un conteneur près de ceux des clubs de voile afin de pouvoir tenir une permanence pour ses inscrits. Cela n'est pas possible car il n'y a plus d'autorisation possible de mettre des conteneurs supplémentaires sur les terre-pleins du fait des futurs projets d'aménagement. L'ancien emplacement de la SNSM ne pourra pas non plus être mis à leur disposition car il fait partie d'un projet de réaménagement des locaux de la capitainerie, qui du fait de la croissance de ses effectifs, n'est plus adapté.

Le port de plaisance a donc demandé aux représentants du CLUPP de définir précisément ses besoins afin de voir comment pallier autrement au problème.

Une boîte aux lettres va être mise à la disposition du CLUPP sous peu.

IV. QU'EST-CE QU'UNE SPL ?

SPL signifie Société Publique Locale. La SAEM a été transformé en SPL ce qui signifie que les actions détenues par des actionnaires privés ont été rachetées par la ville du Havre et la CODAH. L'intérêt est que pour la mise en place des nouveaux sites portuaires, il n'y a pas eu de mise en concurrence pour la gestion de ceux-ci. La SPL le Havre nautisme est donc seule gestionnaire des sites de « plaisance ».

V. ZONE TECHNIQUE DE L'ESCAUT

Le CLUPP a également demandé une possible visite de la nouvelle zone technique, la zone de l'Escaut. Une date a été proposée par l'équipe du port. Les représentants du CLUPP pourront donc tenir informés ses membres de la procédure applicable sur cette nouvelle zone.

L'équipe du port de plaisance informera également ses usagers en temps voulu par tous les moyens d'informations dont elle dispose.

La base de l'Escaut a été créée pour répondre à la mise aux normes des aires de carénage, passage obligé pour l'obtention d'autorisations d'agrandissement des ports de plaisance ou de créations de places.

Les clients annuels qui sortent leur bateau sur remorque auront la possibilité d'accéder à l'aire de carénage sous les mêmes conditions de prise de rendez-vous que les autres.

Il n'y aura plus d'attente pour la mise au sec des bateaux et un ponton d'attente sera mis à disposition gratuitement pendant 7 nuits afin que nos plaisanciers ne soient pas pénalisés par le passage du sas Quinette.

Le transfert des bers de la zone de carénage vers la zone de stationnement se fera par le personnel du port de plaisance.

La gratuité du stationnement sur terre-plein de 8 semaines est maintenue. Les mois de Juillet et Août ne sont pas décomptés de ces 8 semaines.

La pose de l'antifouling sera autorisée sur la zone de stationnement sous réserve d'un bâchage. La notion de carénage se définit comme étant le nettoyage, grattage et ponçage.

La mise en service de la zone de l'Escaut est prévue pour début Juillet. C'est un peu plus tardif que les prévisions avancées, car la livraison des nouveaux engins de manutention a pris du retard et que le personnel n'a pu être formé que récemment.

La potence restera à son emplacement actuel, c'est-à-dire, quai Eric Tabarly. La Grove sera placée à la zone technique de l'Escaut, mais pourra ponctuellement revenir sur les terre-pleins situés autour du port de plaisance.

D'autres professionnels du nautisme seront présents sur cette zone.

Il a été fait remarqué au port de plaisance que les pendilles installées dans le sas Quinette sont trop espacées les unes des autres et qu'elles ne sont pas assez écartées du quai, d'où la

difficulté de s'y amarrer. Le port de plaisance précise qu'il connaît le problème et qu'il a déjà fait l'objet d'une réunion avec le Grand Port Maritime du Havre. L'explication qui a été avancée est qu'il est difficile d'avoir des pendilles trop lâches car elles seraient régulièrement arrachées par les bateaux de commerce qui empruntent toujours ce sas.

Il a été demandé pourquoi le Havre n'a pas le Pavillon Bleu : le Pavillon Bleu n'a pas fait l'objet d'une demande car la CODAH a mis en place un déversoir d'orage qui n'aurait pas permis l'obtention de celui-ci.

VI. ENTRETIEN GÉNÉRAL

1. PONTONS

Il a été constaté que certaines échelles de sécurité n'étaient plus en état. Cela a donc fait l'objet d'un renouvellement. 3 échelles ont été remplacé (cas les plus urgents). Celles-ci sont de meilleure qualité. Il est prévu d'en remplacer 7 à 8 par an. Certaines planches de ponton sont abimées ou cassées, celles-ci sont remplacées au coup par coup en attendant le renouvellement complet des pontons sur lequel travaille le port de plaisance. Plusieurs solutions sont à l'étude.

Deux personnes sont actuellement affectées au nettoyage des pontons.

2. CALE DE MISE A L'EAU

Il a été fait remarquer que la cale de mise à l'eau est glissante et que les personnes l'utilisant monopolisent les pontons carburant. La SPL le Havre Nautisme a fait plusieurs essais de produits pour l'instant non concluants. En effet il est interdit d'utiliser des produits tels que de la javel, etc... Un brossage est tout de même effectuer une fois par mois. Les membres du CLUPP demandent la possibilité de mettre un ponton d'attente.

La gestion de la cale de mise à l'eau sera plus facile lorsque la nouvelle zone technique sera ouverte. Il n'y aura plus de wise sur le terre-plein sud, ce qui permettrait de mettre en place un accès règlementé avec parking et zone de stockage de bateaux. Ce projet a été présenté à la ville du Havre qui doit statuer.

3. DRAGAGE

Le dragage est une grosse contrainte pour le port. Une bathymétrie est effectuée tous les ans afin de pouvoir déterminer une stratégie pour optimiser les déplacements de la drague.

Les saisons de dragage débutent en novembre et finissent en avril. Cette année divers problèmes techniques ainsi que des conditions météo difficiles ont réduit cette période à 5 mois. La bosse de sortie du port de plaisance a été draguée par le Grand Port Maritime du Havre, seul autorisé à draguer cette partie du port. La SPL le Havre Nautisme a réitéré sa demande afin de réduire encore cette bosse.

Concernant les emplacements des semi-rigides sur le ponton H, le travail de la drague n'est autorisé que de jour, dans l'urgence, d'autres pannes ont donc été privilégiées.

VII. STATION TOTAL

La station Total est mieux placée qu'avant en terme de tarifs. Il y avait également beaucoup de pannes, mais à priori la situation s'est améliorée. Il serait difficile d'obtenir de meilleurs tarifs (8 centimes d'euros d'écart par rapport à la station terrestre). Plusieurs plaisanciers se plaignent du blocage de la pompe à une certaine quantité, ce qui les oblige à réitérer

l'opération plusieurs fois. Est-ce un problème de réglage de la pompe ou un problème de garantie bancaire ?

VIII. TAXE FONCIÈRE

La taxe foncière sera applicable dès 2015. Une étude demandée par l'union des ports nord-ouest est menée par le cabinet Thelem. C'est le mode de calcul de la taxe qui va changer. C'est la longueur d'amarrage qui sera prise en compte dans le calcul. Le port de plaisance informera ses usagers dès que possible.

VIII. REMARQUES DIVERSES :

- Il n'y a pas d'affichage existant concernant la limitation de la vitesse dans le port de plaisance. La règle du permis bateau donne une limite à 5 nœuds, ce qui dans certains cas paraît trop élevée pour les plaisanciers. L'équipe du port de plaisance propose donc d'afficher une limite à 3 nœuds tout en sachant que dans certains cas (bateau moins manœuvrant) cette limite ne pourra pas être respectée. Les membres du CLUPP présents ont validé cette proposition.
- Il y a un problème d'entretien des sanitaires du SNPH. La SPL le Havre Nautisme verse un loyer au SNPH qui comprend l'entretien, mais ne gère pas celui-ci.
- Il n'y a pas de tri sélectif au terre-plein nord. Ce problème sera résolu par l'ouverture de la zone de l'Escaut.
- Il y a un gardiennage de prévu le 14 juillet avec un gardien à chaque passerelle.
- C'est la police municipale qui doit intervenir sur les terre-pleins pour chasser les baigneurs.
- Il est impossible de mettre une vidéo-surveillance sur chaque ponton. Il y a des caméras uniquement aux points d'accès. Le renouvellement de ces caméras fera partie du projet de renouvellement des pontons.
- En ce qui concerne la liste d'attente, pour les bateaux de moins de 6 mètres il y a 1 an d'attente. Pour les bateaux entre 9 et 11 mètres, comptez 2 à 3 ans d'attente. Pour les catégories restantes, il est possible d'obtenir une place en 2015. Beaucoup de bateaux ventouse ont déjà fait l'objet de démantèlement, d'autres ont quittés les pontons.
- La All mer Cup a fait l'objet d'un manque de courtoisie de la part de certains coureurs qui ont débranché les bateaux de nos usagers. Le port de plaisance a réagit de suite en contactant les personnes concernées.
- Il est possible pour les bateaux déplacés sur le ponton O à l'occasion des évènements nautiques, que leur place provisoire leur soit réservée (mise en place de panneaux).
- Un usager rappelle que les prises électriques ne sont pas réservées. En effet, le règlement stipule qu'un bateau non occupé ne doit pas resté branché.
- Il n'y a pas d'informations supplémentaires concernant le stationnement boulevard Clémenceau. A priori ce projet n'aboutira pas.

- Il y a un problème de stationnement des vélos dû aux motos et cyclomoteurs qui envahissent l'espace dédié aux vélos. Le port va étudier la situation et essayer de trouver un nouvel emplacement pour les bicyclettes.
- Le CLUPP a fait une demande d'éclairage des bouts de pontons. Les commandes sont en cours et l'éclairage sera donc installé sous peu.
- Le port de plaisance précise que l'article dans magazine Océanes dont a fait l'objet la zone technique de l'Escaut comporte une erreur : les services qui seront proposés ne sont pas gratuits et feront l'objet d'une facturation au tarif en vigueur.
- Les clubs de voile font l'objet de tolérance quant à la rentrée de leur voile légère sous voile, mais ils doivent tout de même respecter certaines règles. Le port de plaisance s'engage à leur rappeler ces règles.
- Il a été demandé s'il était possible d'installer des brouettes bleues dans l'anse des Régates et à port Vauban. La question va être étudiée.

Le nombre des présents à la réunion correspond à 18,57% des inscrits au listing du CLUPP.

Fin de la réunion 20h15